



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 14 mai deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Max PIJOTAT et Mme Murielle LECLERC.

Excusés : Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Albert BICHON ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL et M. Jérôme LE MENE ayant donné pouvoir à Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : M. Jacques POUGET.

Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus ».

La séance débute à 20h00.

PRESENTATION

Présentation de l'association de la chasse de Bouvron et de ses actions.

M. Philippe Coueron, président de l'ACCA (Association communale de chasse agréée) a présenté les rôles et actions de son association. 77 chasseurs et 6 chasseresses sont adhérents à l'association. Une réserve de chasse de 347.93ha existe sur la commune. En termes d'acquisition, l'association a pu avoir des aides de la commune pour financer 20 cages à ragondins. Un échange a pu avoir lieu sur la situation des choucas.

La commune avait déjà engagé une action avec l'association Polleniz afin de faire remonter les difficultés notamment du monde agricole auprès de la préfecture. L'association souhaite que cette action se poursuive.

En 2023/2024, l'association estime à 45 000 euros de dégâts occasionnés sur les cultures. Concernant les battues, l'association en organise en moyenne 27 par an et participe à la régularisation du nombre de sangliers sur le territoire.

Présentation de l'enquête « Allez hop ! on en cause ».

Mme Dufour-Gatti a présenté un bilan de l'enquête « Allez hop ! on en cause » à l'appui d'un diaporama détaillé. Des entretiens ont été réalisés avec les collégiens de la commune de Bouvron dans les transports scolaires. L'enquête, quant à elle, a été élaborée par les comités consultatifs « affaires scolaires et « vie associative » et le CSC Tempo. L'objectif est de mieux connaître les attentes des jeunes de la commune, et ainsi de faire émerger des projets répondant à leurs besoins. Le diaporama est annexé à ce procès-verbal.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025.

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

DELIBERATIONS

1. SUBVENTION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT – RECYCLAGE FONCIER

M. le Maire explique que le dossier de demande de subvention au titre du fonds vert concerne le projet d'aménagement du centre bourg, plus spécifiquement celui de l'aménagement de ses espaces publics. Dans les suites des études engagées cette année, la maîtrise d'œuvre a pu travailler sur le projet d'aménagement et sur l'estimatif des coûts de travaux, permettant à la commune d'avoir un dossier éligible pour cette subvention. Le dossier a déjà été présenté auprès des services de l'Etat, cette nouvelle demande est en réalité une actualisation du dossier. Ce dossier a été présenté en conseil municipal en 2025, mais suite à un échange avec les services de l'Etat, le montant de la demande de subvention doit être modifié.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à formuler cette demande de subvention auprès des services de l'Etat. Il est sollicité une subvention à hauteur de 610 000 euros (réactualisé avec les derniers montants).

Le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat concerne le projet d'aménagement des ilots Datin et Gendron (achats du foncier, études, diagnostics, curage, désamiantage).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.

2. SUBVENTION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DU DISPOSITIF MAIRES BÂTISSEURS.

M. le Maire indique que par la loi de finances pour 2025, l'Etat souhaite soutenir la production de logements pour répondre aux besoins. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027. Elle permettra aux élus locaux de financer tout type d'équipements publics (écoles, CCAS, etc.).

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Une aide sociale de 1 000 € à 2 000€ par logement ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés par les communes) ;
- Un bonus de 1 000 € à 1 500€ par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention pour la commune pour le permis de construire portant sur l'îlot Datin et Gendron, car ce permis sera déposé dans l'été. M. le Maire précise que le projet permettra la création de 22 logements, l'objectif étant pour Atlantique habitations de réaliser un bâti exemplaire au niveau énergétique. La création de nouveaux logements, cela représente un coût important, de plus les opérations de logements sociaux de logements sociaux sont déficitaires, donc c'est important d'avoir ce type d'appui.

Mme Shammass souhaite savoir si cela ne pose pas de difficultés que le projet soit porté par un bailleur social.

Mme NICOL, DGS de la commune, répond que cette nouvelle subvention permet même de déposer des projets portés par le secteur privé, donc cela ne pose en l'état aucune difficulté.

M. Jeusset souhaite avoir la confirmation que ce serait bien la commune qui toucherait la subvention dans ce cas.

M. le Maire le confirme.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.

3. CONSTITUTION DE LA LISTE DU JURY CRIMINEL DE LOIRE ATLANTIQUE POUR L'ANNÉE 2026

La municipalité est tenue par le Code de Procédure Pénale de constituer annuellement publiquement une liste préparatoire à la désignation des jurés d'assises.

Pour l'année 2026, comme pour les années précédentes, cette désignation se fera par tirage au sort sur la liste électorale en vigueur le jour du Conseil.

L'opération devra être répétée autant qu'il le faudra pour désigner 2 jurés (soit 6 jurés, ceux-ci devant tirés au triple) répondant aux critères d'éligibilité ; en particulier : être âgé d'au moins 23 ans à la date d'effet. C'est pourquoi il faudra écarter toute personne sélectionnée dont la date de naissance sera postérieure au 31 décembre 2002, et procéder à un tirage supplémentaire. La liste désignée sera transmise aux services judiciaires de Nantes.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE

M. Charriau indique que depuis deux années à présent, il est prévu d'avoir un concert de lancement de la saison culturelle, avec un concert organisé en partenariat avec les rendez-vous de l'Erdre.

Mme Le Penhuizic ajoute que la communauté de communes a été associée depuis longtemps et Bouvron jusqu'à 2023 n'en profitait pas. C'est une très bonne nouvelle que la commune soit associée.

M. Charriau ajoute qu'un concert est organisé avec les écoles de musique locales à Blain.

Le Pays de Blain et les communes partenaires se sont associés pour développer une offre culturelle dans le cadre des « Rendez-Vous de l'Erdre ». Une convention sera signée pour stipuler les engagements de chacun en termes d'organisation et de communication de l'évènement. L'évènement de Bouvron s'inscrit lui en « off » des rendez-vous et sera relayé dans la plaquette culturelle de la commune et les différents réseaux des partenaires. Il est donc proposé d'autoriser la signature de cette convention en annexe de cette note.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec les rendez-vous de l'Erdre.

5. SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Mme Le Penhuizic explique que le questionnaire a évolué pour faciliter la tâche des associations, il faut une moyenne de 20 minutes pour le remplir. Cependant, certaines associations font remonter la lourdeur de l'exercice.

Une information nouvelle apparaît dans le bilan réalisé, à savoir les coûts induits par l'emploi d'intermittent du spectacle. Mme Le Penhuizic indique que nous pourrions aller plus loin en précisant le coût agent, par exemple pour l'entretien des terrains ou salles spécifiques, mais cela n'a pas été réalisé pour l'instant.

Il est précisé que l'association les Petits Palais avait fait une demande de subvention pour la fête de l'école, mais il n'y avait pas de nécessité à le faire.

Suite au travail réalisé par le comité consultatif « vie associative », il est proposé le vote annuel des subventions pour l'année 2025/2026 (1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) selon la répartition présentée en annexe.

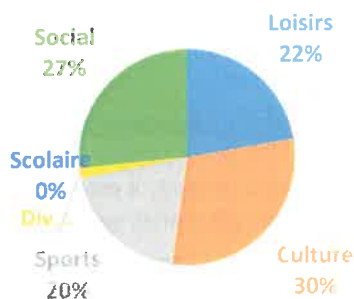
M. Pijotat demande si les associations ne sont pas limitées par le fait qu'une fois les demandes de gratuité faites, si un nouveau projet émerge, les associations auraient l'impression qu'elles doivent alors payer la salle.

M. le Maire répond que cela n'a jamais été identifié comme un problème, car en cas de nécessité, il est possible de resolliciter le conseil municipal en cours d'année, ce qui a déjà été fait.

Mme GASTARD indique, à l'occasion de l'examen de la demande la subvention pour l'association Bouvron patrimoine, qu'il sera examiné lors d'un prochain conseil une valorisation pour les associations qui se sont beaucoup investies dans l'organisation des 80 ans.

A l'issue de l'examen des subventions, il est relevé un total des subventions mises au vote à 9700€ (9580€ en 2024). M. le Maire précise que les subventions en lien avec la thématique social seront votées en CCAS (montant de 3500€).

REPARTITION SUBVENTION FINANCIERE



Le détail des votes est précisé ci-dessous (ne sont pas indiquées les gratuités accordées pour ne pas alourdir le tableau) :

ASSOCIATIONS	Echanges lors du conseil municipal du 21 mai	VOTE du 21 MAI 2025	Montant Subvention 25
ACCA	M. le Maire précise que cette somme leur sert à réaliser des petits achats.	18 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre.	400 €
AMICALE LAIQUE	Sortie E. Rouillé	20 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
AL - LA MINOTE	La Minote a eu une augmentation de la masse salariale conséquente. M. Blanchard demande s'ils ont maintenu le nombre de cours. Mme Le Penhuizic le confirme.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	2 000 €
AL - LES RATS PIECES	Sortie E. Rouillé, G. Charriau. L'association, contrairement aux dernières années, demande une subvention plus conséquente à hauteur de 2000€. M. Jussset souhaite savoir quelle est la motivation de cette demande. Mme Le Penhuizic indique qu'il y a eu des changements dans l'association, ajouté à une situation financière moins confortable. M. Blanchard ajoute qu'il faut bien garder la mémoire des motifs du montant des subventions allouées (ex garder la trace de l'organisation d'un événement exceptionnel).	19 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	400 €
AL - TENNIS DE TABLE	Pas de demande cette année.	Sans objet	0 €
AL - DANSE	Sortie X. Samzun	19 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
ALLEGRIAS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
AMB LA CANTILENE	Association basée à Bouvron avec peu de bouvronnais. Cantilène intervient beaucoup dans les événements municipaux.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	200 €

AMICALE SAPEURS POMPIERS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
AVANK DANS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	300 €
BASKET ST SAUVEUR		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	500 €
BOUVRON PATRIMOINE		1 abstention, 20 pour, 0 contre	500 €
CAT HARSIS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
CASTORS CROSSEURS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
COMITE DE SAFFRE	M. Charriau souhaiterait connaître la nature de l'activité de cette association. M. le Maire indique qu'ils font connaître l'histoire du maquis et entretiennent le site.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	100 €
CONCERT E VOUS	Sortie de Sabine Baillergeau-Steffen	20 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	450 €
ENGAGEMENT CITOYEN	Mme le Penhuizic indique qu'il s'agit de l'association opposée au projet éolien sur la commune.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	200 €
FCFB	M. le Maire indique qu'il faudrait dans les prochaines années faire un bilan total des coûts induits par l'entretien de la salle et du terrain.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	800 €
GENERATIONS CASTOR		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
GYM ST SAUVEUR	M. Malo indique qu'ils souhaitent organiser un loto.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	700 €
LA MINOTHEQUE	Sortie de G. Charriau. Mme Le Penhuizic précise que pour tout ce qui relève de la lecture publique, c'est la commune qui le porte et le finance en direct, raison pour laquelle la commune ne répond pas à la totalité de leur demande de subvention.	20 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	2 300 €

LES DES'LUMINATIS		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
LES Z'ARTS	Sortie de F. Blanchard	20 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	250 €
MAURICETTE	Sortie de X. Samzun Association domiciliée à Fay.	19 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
OGEC		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
PARENTS DES P'TITS FELIX		21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	0 €
PREVENTION ROUTIERE	Pas de demande cette année.	Sans objet.	0 €
PRO CASTOR		15 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre.	0 €
TENNIS	Le nombre d'adhérents a considérablement augmenté.	21 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.	600 €

6. AVENANTS PORTANT SUR LE MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

M. Pouget explique que dans le cadre du chantier du centre technique municipal, différents ajustements du chantier nécessitent la signature d'avenants dont la liste est ci-dessous :

- Lot 2 VOIRIES - RESEAUX – DIVERS : 176 198,82€

Avenant 2 : Montant 1800€ TTC

Avenant nécessaire pour la tranchée afin de faire passer le réseau pour Enedis. L'intervention en direct d'Enedis a été chiffré à plus de 3000€, le choix a donc été fait de faire la tranchée par Landais.

- Lot 6 SERRURERIE : 48 434,76€

Avenant 3 : Montant 517,20€ TTC

Pose d'une ventouse au niveau de la porte d'entrée de l'atelier.

- Lot 8 DOUBLAGE - CLOISON - MENUISERIES INTÉRIEURES : 76 627,02€ TTC

Avenant 2 : Montant 318,10€ TTC

Pose d'une ventouse entre le sas et les parties bureaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants.

Il est par ailleurs précisé que le nouveau centre technique municipal sera inauguré le 21 juin.

Le projet représente un coût global de 1 250 000€ HT de travaux en globalité, dont 250 000€ de subventions de l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants marchés de travaux dont le détail est repris dans le tableau suivant.

7. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR LES OPÉRATEURS DE FIBRE OPTIQUE.

M. Blanchard explique que dans le cadre du déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit (fibre optique), les opérateurs, ou leurs sous-traitants, sont amenés à occuper le domaine public communal pour l'installation de câbles, de chambres de tirage, d'armoires techniques ou encore de supports aériens.

Cette occupation constitue une utilisation privative du domaine public et peut donner lieu, conformément à la loi, au versement d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

1. L'instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) applicable aux opérateurs de communications électroniques dans le cadre du déploiement des réseaux à très haut débit (fibre optique), conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
2. La fixation du montant de la redevance pour l'année 2024 selon les plafonds suivants :
 - 66.17 € par kilomètre pour les lignes aériennes,
 - 49.63 € par kilomètre pour les lignes souterraines,
 - 31,60 € par m² d'emprise au sol des équipements installés sur le domaine public communal (armoires, chambres de tirage, etc.).
3. L'actualisation annuelle des montants de cette redevance, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac), publié chaque année par l'INSEE, conformément à la réglementation en vigueur. Cette révision sera appliquée à compter du 1er janvier de chaque année.
4. M. le Maire à engager toutes démarches nécessaires pour la perception de cette redevance et à signer tout document utile à sa mise en œuvre, y compris tout accord ou convention avec les opérateurs.
5. que la redevance est due chaque année pour toute occupation privative du domaine public par les opérateurs, et que les montants seront révisés chaque année en fonction de l'indice précité

8. SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DES COLLEGIENS DU COLLEGE ALICE MILLIAT DANS LE CADRE DES 80 ANS.

Mme Shammas indique que dans le cadre de l'organisation des 80 ans de la Reddition, les élèves de 3^{ème} du collège Alice Milliat ont participé à la journée du 9 mai à destination des scolaires. Afin de confirmer le souhait de la commune de diffuser la mémoire de ce moment historique, il est proposé d'accorder une

subvention de 200 euros au collège Alice Milliat. Mme Shammas ajoute que le collège a prêté à la commune une exposition qu'ils avaient réalisé.

Il est précisé que le montant du devis est de 544€.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre,

ACCORDE la subvention au collège Alice Milliat.

9. AUTORISATION AU MAIRE DE SE CONSTITUER DEVANT LE CONSEIL D'ETAT SUITE AU POURVOI FORMÉ PAR L'ENTREPRISE SARL EE BOUVRON CONTRE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL EN DATE DU 11 JUIN 2024

M. le Maire rappelle que le conseil municipal à plusieurs reprises a exprimé son opposition à projet de parc éolien de Bouvron-Blain SARL EE Bouvron. Après avoir porté un recours auprès du tribunal administratif, un recours a ensuite été porté auprès du conseil d'Etat.

Pour répondre à une interrogation de M. Pijotat sur le montant de la procédure engagée, M. le Maire répond que ce serait d'environ 2000 euros. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à porter le recours auprès du conseil d'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à se constituer devant le Conseil d'Etat suite au pourvoi formé par l'entreprise SARL EE Bouvron contre l'arrêt de la cour administrative d'appel en date du 11 juin 2024.

Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Sans objet.

Questions diverses

Sans objet.

Informations de Pays de Blain communauté

Une pétition pour demander la réouverture de la déchetterie doit être proposée à la signature jusqu'à la mi-juin.

Informations sur les comités consultatifs

Pour informations

Une information est faite par M. Blanchard sur l'évolution des travaux du centre bourg. Le plan de circulation va être peu à peu mis en place, des arrêtés seront pris et la communication va être déployée.

